



CHRONIQUE

Pierre-Yves Gomez, professeur à l'EM Lyon et directeur de l'IFGE

La parité dans les CA d'accord, et la représentation des salariés ?

Une loi de 2009 impose aux entreprises que la parité au sein des conseils d'administration soit réalisée d'ici à 2016. Le texte prévoit la nullité des mandats d'administrateurs si le conseil ne comporte pas au moins 40 % de femmes. La population des administrateurs de société, composée aujourd'hui à 88 % d'hommes, va donc se renouveler considérablement. Devons-nous en attendre une révolution des mœurs dans les affaires ? C'est peu probable.

Le vote et la réception de la loi ont été trop consensuels pour qu'un soupçon ne vienne troubler la bonne conscience.

Bien sûr, personne ne s'oppose à une égale représentation des hommes et des femmes au sommet des entreprises qui



Les entreprises seront gouvernées par des hommes et des femmes dont la trajectoire sociale et culturelle sera la même que celle des hommes d'aujourd'hui

emploi, désormais, autant les uns que les autres. Lorsqu'on observe les évolutions récentes au sein des conseils d'administration, on peut craindre ce-

pendant que cette réforme facilite plutôt la poursuite des pratiques actuelles en renforçant la légitimité.

Le nombre d'administratrices augmente certes déjà, mais qui sont les nouvelles recrues ? Un premier cercle est composé d'épouses d'hommes politiques, de dirigeants ou de membres de familles propriétaires. Un second est formé de quelques *superwomen* énarques ou

cadres supérieures surdiplômées avec, le plus souvent, une forte expérience à l'étranger. Les conseils offrent désormais un débouché prestigieux et (au moins pour les grandes entreprises) rémunérateur au petit monde des femmes de pouvoir, très courtisé par les chasseurs de têtes et autres spécialistes du recrutement haut de gamme.

Les mécanismes de reproduction sociale étant particulièrement puissants dans notre pays, il est à prévoir qu'en 2016, les entreprises seront gouvernées par des hommes et des femmes dont la trajectoire sociale et culturelle sera identique à celle des hommes d'aujourd'hui : l'accession de femmes aux conseils confirmera plutôt la survalorisation excessive de certaines catégories sociales.

La révolution indispensable des mœurs économiques risque donc de se faire attendre. Cette réforme pourrait notamment faire oublier une autre exigence de justice, plus ancienne encore : la représentation équilibrée des parties prenantes de l'entreprise, et en particulier celle des salariés, dans les conseils d'administration. Cette question, posée depuis des décennies, n'a - elle - jamais fait consensus et encore moins débouché sur une loi. ■



Delphine Arnault, membre du CA de LVMH.

Les épouses et les membres de la famille des propriétaires sont les premières nouvelles recrues féminines des conseils d'administration.